



## Politique Anti-Harcèlement

---

Notre école veut être un environnement agréable et respectueux où chaque membre de la communauté scolaire se sente en sécurité, libre d'étudier et de travailler.

La direction de l'école et l'équipe éducative encouragent l'établissement et le maintien d'une communication cordiale et aisée avec les élèves, avec leurs parents mais aussi entre les élèves et entre les parents d'élèves.

### **Le harcèlement, en toute forme, n'est jamais acceptable.**

La politique de l'école part des principes que :

- Le harcèlement n'est jamais un problème individuel, étant donné que cela dégrade l'atmosphère de l'école.
- Le harcèlement est un problème auquel des solutions peuvent être apportées.
- Tous les membres de la communauté scolaire (personnel de l'école, parents et élèves) sont appelés à prévenir et réagir contre toute forme d'abus.
- Tous les membres de la communauté scolaire doivent avoir la possibilité d'être écoutés, respectés et soutenus.

### **Le harcèlement, qu'est-ce que c'est ?**

Le harcèlement (bullying) se définit comme une violence répétée régulièrement dans le temps qui peut être verbale, physique ou psychologique.

C'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes, qui engendre peine, stress et peur chez la victime.

Le harcèlement se manifeste de différentes manières :

Émotionnel	Être hostile, exclure, tourmenter (cacher des livres scolaires, abîmer les effets personnels, menacer ou avoir un comportement grossier, etc.).
Silencieux	Ne pas adresser la parole à quelqu'un, l'ignorer, le tenir toujours à l'écart, l'empêcher de s'intégrer à la vie scolaire
Verbal	User de sobriquets, de propos sarcastiques, répandre des rumeurs, tourmenter, faire des commentaires visant à détruire la confiance en soi
Physique	Faire usage de toute forme de violence : pousser, donner des coups de pied, des coups de poing, etc., ainsi que toute sorte ou forme de contact physique non voulu

Raciste	Tenir des propos racistes, graffiti, gestes déplacés, plaisanteries douteuses incitant les autres au racisme. Porter des vêtements, badges ou accessoires provocateurs.
Homophobique	Utiliser un langage homophobe, commentaires déplacés sur la sexualité, la préférence déclarée ou attribuée, l'apparence physique.
Sexuel	Initier des contacts physiques ou commentaires à caractère sexuel non désirés, détention de matériel pornographique, graffitis à caractère sexuel.
Écrit ou cyber bullying	Envoyer des menaces ou des messages dérangeants, harcèlement téléphonique ou par Internet (chat room, mail, réseau social en ligne ou blogs) ou par tout autre support technologique (photographies ou vidéos).

### Signes identifiants de harcèlement

Plusieurs signes du comportement de l'enfant peuvent indiquer qu'il est victime de harcèlement à l'école.

- Ne veut pas aller à l'école/prendre le bus scolaire.
- Demande à être emmené en voiture.
- Change ses habitudes quotidiennes.
- Commence à être souvent absent.
- Se montre renfermé sur soi-même, anxieux, n'a plus confiance en soi.
- Présente des signes psychosomatiques, commence à bégayer.
- A un sommeil agité, se réveille en pleurant.
- Se sent malade le matin.
- Son rendement scolaire commence à baisser.
- Rentre à la maison avec des vêtements ou livres endommagés.
- Commence à perdre des objets, des livres.
- Se montre agressif vers les autres membres de sa famille ou avec d'autres enfants.
- N'a pas d'appétit.
- A peur d'utiliser le téléphone ou internet.
- Se montre anxieux chaque fois qu'un sms ou email est reçu.

### Prévention

L'école a la responsabilité d'aider les élèves à prévenir le harcèlement. Diverses méthodes existent et peuvent inclure :

- La signature et le respect du code de conduite de l'Ecole européenne de Bruxelles III.



- La création de réseaux de communication confidentielle dans l'école.
- La prise de conscience par les élèves, les professeurs et les parents.
- Un programme de prévention.
- Des débats en classe sur le thème du harcèlement.

## L'école contre le harcèlement

**L'école invite tous les membres de sa communauté (élèves, parents, enseignants) à prendre position contre les épisodes de harcèlement, et à les reporter immédiatement à un membre de l'équipe éducative.**

L'approche de l'école est de mettre en place dans un premier temps des actions à caractère pédagogique, afin de régler le problème efficacement, rapidement et discrètement. Si malgré tout cela s'avèrerait nécessaire, des sanctions plus graves pourraient être adoptées, conformément au règlement scolaire.

## Procédures

- Tout comportement ou tout épisode de harcèlement reporté sera traité dans la plus grande discrétion et fera l'objet d'une enquête. Un rapport complet sera soumis au Directeur adjoint du cycle concerné par le membre de l'équipe éducative au courant des faits.
- Des démarches spécifiques seront entreprises afin de mettre immédiatement un terme à tout acte de harcèlement. Cela inclut :
  - de donner à la victime la possibilité de discuter de façon confidentielle avec le psychologue de chaque cycle ou avec le membre de l'équipe éducative approché, afin qu'elle soit rassurée et soutenue ;
  - de fournir le soutien nécessaire à l'auteur(s) des agressions pour qu'il/ils puissent discuter de la situation, prendre conscience du mal causé et cesser le comportement abusif.
- Si nécessaire, les parents en seront informés et invités à participer à la recherche d'une solution positive au problème.
- Si le harcèlement persiste malgré tout, des mesures disciplinaires plus dures seront adoptées, conformément au règlement scolaire.
- Si cela se révèle nécessaire et approprié, la police ou d'autres instances pourront être informés.
- Après règlement du cas, un suivi sera assuré.



## Qui contacter ?

- Membres de l'équipe de l'école : enseignants, éducateurs pédagogiques, conseillers d'éducation.
- Psychologues de l'école.
- Autres membres du personnel administratif de l'école.

Veillez trouver les coordonnées de contact du personnel de l'école dans les rubriques « Equipes » présentes sur le site web officiel de l'Ecole Européenne de Bruxelles III, [eeb3.eu](http://eeb3.eu).